



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la Préfecture de Nanterre
le.....1.9. NOV. 2018
et publié le.....1.9. NOV. 2018
Le directeur général des services

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Dénomination du chemin Jean-Claude-Républicain-Arnoux

Séance du 15 novembre 2018

Convocation du 9 novembre 2018

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-huit, le quinze novembre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le neuf novembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Bruno Philippe, Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mme Catherine Lequeux, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par Mme Chantal Brault,
Mme Claire Vigneron par Mme Isabelle Drancy,
M. Thierry Legros par M. Christian Lancrenon,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Monique Pourcelot,
M. Hachem Alaoui-Benhachem par M. Benjamin Lanier

Etait absent :

M. Thibault Hennion

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 15 novembre 2018

OBJET : Dénomination du chemin Jean-Claude-Républicain-Arnoux

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2213-28,

Vu le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,

Vu sa délibération du 17 décembre 2015 approuvant les orientations d'aménagement du secteur Albert 1er,

Considérant qu'il est prévu de recomposer les espaces publics dans le cadre de ce projet avec notamment la création d'une voie d'accès nouvelle pour desservir la gare RER de Sceaux et la future résidence pour étudiants,

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage pour les services des secours, de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, d'identifier clairement les adresses,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de dénommer les rues,

Considérant que, vu de la localisation de cette nouvelle voie, à proximité du réseau ferré du RER mais également de l'ancienne ligne de Sceaux qui desservait la commune au XIXe siècle, il est intéressant de rendre hommage à l'ingénieur Jean-Claude-Républicain-Arnoux, inventeur du système de voitures à essieux articulés, qui a équipé la ligne de Sceaux, caractérisée par les fortes courbures de son tracé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (4 abstentions : M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Xavier Tamby)

DECIDE de créer une nouvelle voie publique telle que délimitée dans le plan ci-joint.

DECIDE de dénommer cette voie chemin Jean-Claude-Républicain-Arnoux.

AUTORISE le maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents

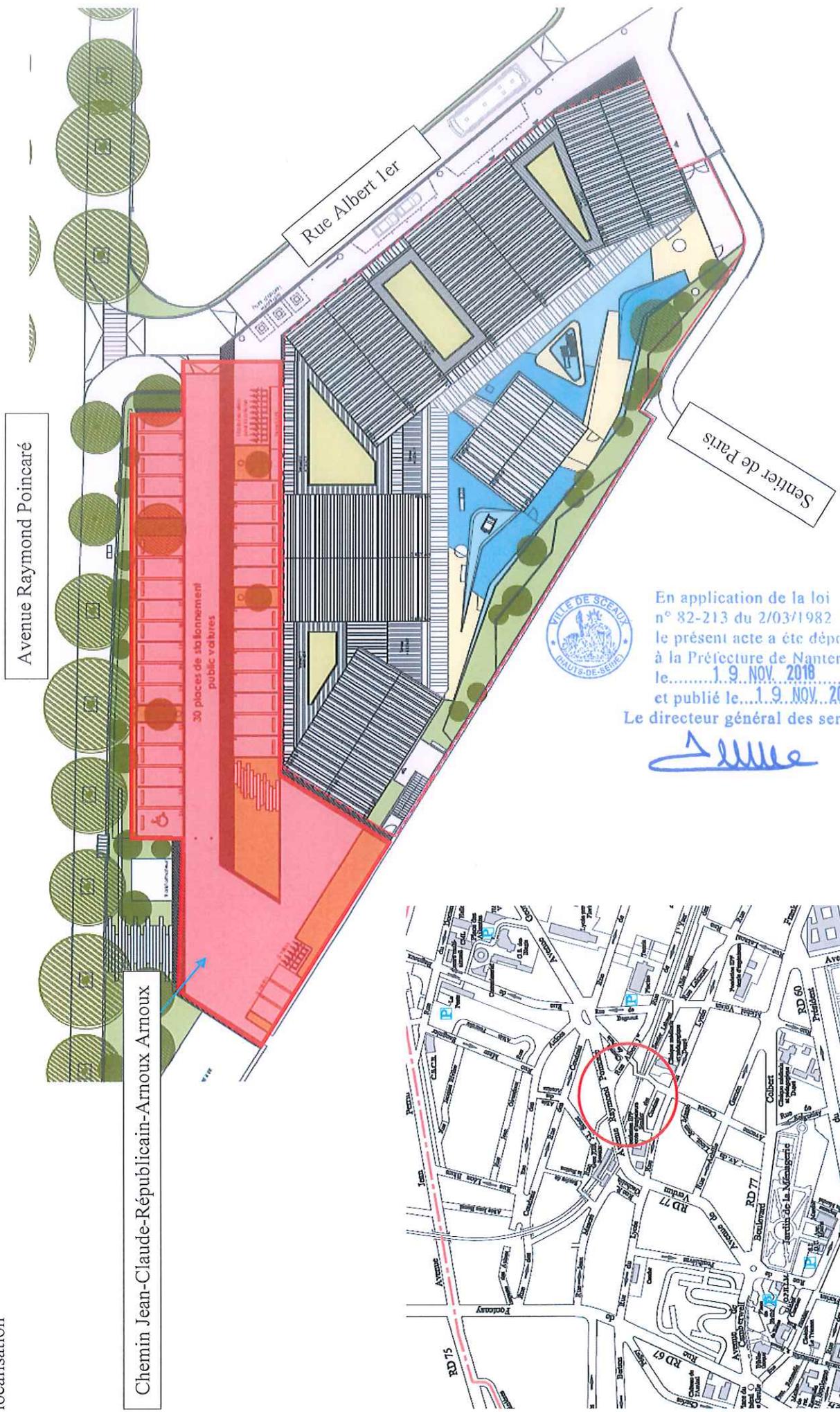
Pour extrait conforme

le maire



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Philippe Laurent", is written over the text "le maire". A horizontal line is drawn under the signature.

Conseil municipal – séance du 15 novembre 2018
 Dénomination du chemin Jean-Claude-Républicain-Arnoux
 Plan de localisation



Chemin Jean-Claude-Républicain-Arnoux Arnoux

Avenue Raymond Poincaré

Rue Albert 1er

Sentier de Paris

30 places de stationnement public voitures



En application de la loi n° 82-213 du 2/03/1982 le présent acte a été déposé à la Préfecture de Nanterre le...1.9.NOV.2018 et publié le...1.9.NOV.2018.

[Signature]

